

Communiqué de presse*Aide à domicile*

## **Evaluation externe : la FESP passe un partenariat tarifaire avec Amplea pour les structures non certifiées**

*La FESP et Amplea Conseil passent un partenariat tarifaire pour permettre aux structures d'aide à domicile autorisées d'assurer l'obligation d'évaluation externe.*

La Fédération du service aux particuliers (FESP) a signé avec le cabinet Amplea Conseil une convention partenariale en faveur de ses adhérents exerçant dans le secteur de l'aide à domicile auprès de personnes handicapées ou âgées dépendantes.

Alors que les structures d'aide à domicile ont l'obligation de réaliser une évaluation externe tous les sept ans, les conditions de réalisation de celle-ci pour les structures certifiées ont été précisées par le ministère à la demande des organisations professionnelles, dont la FESP.

Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (Cnoss)<sup>1</sup> a reconnu l'équivalence des référentiels de quatre certifications avec les exigences de l'évaluation externe des structures autorisées. Comme le demandait la FESP, cette reconnaissance dispense les structures certifiées d'évaluations externes, économisant ainsi des dépenses redondantes avec le coût de la certification.

### **Des tarifs préférentiels**

Les structures non certifiées doivent également assurer une haute qualité de process et de service en étant évaluées par un prestataire habilité par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm)<sup>2</sup> ; une évaluation externe qui coûte généralement plusieurs milliers d'euros.

La FESP a ainsi souhaité que ces structures puissent disposer également d'un dispositif avantageux pour l'équilibre de leur budget. Ainsi, dans la foulée de la décision du Cnoss, la fédération vient de signer un partenariat avec le cabinet Amplea Conseil.

Ce partenariat réserve aux adhérents de la FESP des tarifs préférentiels ainsi qu'un haut niveau d'accompagnement. L'intégralité de l'offre partenariale peut être obtenue par les adhérents directement auprès de la fédération.

### **L'expérience des évaluations externes**

Fondé en 2010, Amplea Conseil intervient sur des missions de conseil en stratégie, organisation, qualité et RH des organisations médico-sociales, avec une expérience particulière en matière de services à la personne et de politiques pour les personnes âgées, les familles et les personnes en situation de handicap. Constitué de consultants expérimentés et praticiens du secteur le cabinet propose une expertise-conseil, métier et sectorielle.

\*\*\*

**Contact : 01 53 85 40 80**

---

<sup>1</sup> Réunion plénière du 3 mai 2018.

<sup>2</sup> Fusionnée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 avec la Haute autorité de santé.